

2017 : Capitale du Sport - Marseille

L'ACES (Association de Capitale Européenne du Sport) créée en 2001 par Gian Francesco Lupattelli remet chaque année les reconnaissances européennes de « Capitale », « Ville » et « Commune » du sport. Ces unités sont remises aux villes respectant l'éthique et le rôle du sport dans l'amélioration de la qualité de vie, de la santé physique, psychologique et de son intégration dans les diverses catégories sociales.

L'ACES est une association reconnue par le Livre Blanc du Sport. Elle participe à la reconnaissance des engagements en terme de sport sur les territoires de l'Europe.

Seules les capitales politiques d'un Etat-membre ou d'un Etat associé, ou les villes de plus de 500 000 habitants peuvent être candidates.

Marseille a déclaré son intention de candidature pour l'année 2017 suivant délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2012.

Le lundi 17 novembre 2014 l'ACES a communiqué sa décision officielle de faire de Marseille la CAPITALE EUROPEENNE DU SPORT EN 2017. Une première en France !

Ce titre distingue l'engagement de la Cité Phocéenne en faveur du sport comme vecteur d'intégration sociale, son respect de l'éthique et du rôle du sport dans l'amélioration de la qualité de vie, de la santé des Marseillais.

[**. A découvrir**](#)

[**. Appel à projets**](#)